

Évreux, le 12 octobre 2020

Le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs les instituteur-es  
Mesdames et Messieurs les professeur-es  
des écoles publiques

Mesdames et Messieurs  
les inspecteur-trices de l'Éducation nationale  
**- POUR ATTRIBUTION -**

Mesdames et Messieurs  
les directeur-trices d'établissements spécialisés  
et directeur-trices adjoint-es de SEGPA  
**- POUR ATTRIBUTION -**

DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Division du Personnel  
DIPER

Bureau  
Gestion collective  
des professeurs des écoles  
DIPER 1

N° NS - 2020 - 29

Dossier suivi par  
Sylvaine Bouchet

Téléphone

02 32 29 64 42

Mél.

diper127@ac-rouen.fr

24 Bld G. Chauvin  
CS 22203  
27022 Evreux CEDEX



<http://portail-metier.ac-rouen.fr>

**Objet : Recrutement des directeur-trices d'école de deux classes et plus  
Rentrée scolaire 2021**

**Références** : - Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié par le décret  
n°2002-1164 du 13 septembre 2002.  
- Note de service n°2002-023 du 29 janvier 2002.  
- BO n°6 du 7 février 2002.

**Cette note de service a pour objet de recueillir les candidatures à la liste  
d'aptitude de directeur d'école. Elle rappelle les conditions d'inscription.**

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au :**  
**> mardi 10 novembre 2020.**

**Pièce jointe :**  
**- demande d'inscription.**

---

### **A - Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus**

---

**Nul ne peut être nommé dans l'emploi de directeur-trice d'école s'il n'a pas  
été inscrit sur la liste d'aptitude départementale établie chaque année.**

- L'ancienneté requise de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire, en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles, pour être inscrit sur la liste d'aptitude est de **deux ans**.

La durée des services effectifs s'apprécie au 1er septembre de l'année 2021, année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

- Les services accomplis sur le terrain par les professeur-es des écoles stagiaires recrutés sur liste complémentaire sont pris en compte.
- Les périodes de formation à l'INSPE des professeurs des écoles stagiaires ne sont pas prises en compte.
- Les services effectués à temps partiels sont décomptés au prorata de leur durée.
- La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur d'école pour la durée de l'année scolaire au cours de laquelle la liste est établie.

## Validité de la liste d'aptitude

---

**L'inscription** sur une liste d'aptitude départementale **demeure valable durant trois années scolaires.**

Durant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée de nouveau.

Les instituteur-es et professeur-es des écoles, inscrits sur les listes d'aptitude de 2019 et 2020, dans l'Eure, et qui n'ont pas été nommés sur un emploi de direction ne doivent pas faire un nouvel acte de candidature.

**Attention** : les personnes inscrites sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2018 et qui n'exercent pas les fonctions de directeur ou de directrice doivent impérativement formuler une nouvelle demande d'inscription si elles souhaitent exercer ces fonctions à la rentrée 2021.

Toute demande d'information complémentaire doit être formulée **par écrit** auprès de votre gestionnaire (DIPER 2).

## Diverses modalités d'inscription

---

### 1) Inscription sur la liste d'aptitude soumise à entretien

Doivent faire acte de candidature :

- les candidat-es qui n'ont jamais passé d'entretien ;
- les candidat-es inscrits au titre de l'année 2018/2019, qui n'ont pas été nommés sur un emploi de directeur.

### 2) Inscription sur la liste d'aptitude sans entretien

Doivent faire acte de candidature :

- les instituteur-es ou les professeur-es des écoles nommés **par intérim, pour la durée totale de la présente année scolaire**, sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur de l'éducation Nationale de la circonscription, sans condition d'ancienneté de services.
- les instituteur-es et les professeur-es des écoles, inscrits sur la liste d'aptitude dans un autre département, en 2019 et en 2020, et affectés dans l'Eure.

### 3) Inscription sur la liste d'aptitude au regard de l'expérience antérieure

Doivent faire acte de candidature :

- les instituteur-es et les professeur-es des écoles, régulièrement nommés dans l'emploi de directeur-e d'école (après inscription sur la liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé, au cours de leur carrière, celles-ci pendant au moins trois années scolaires, sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives, mais les années de faisant fonction ne sont pas prises en compte.

Les enseignant-es doivent de leur propre initiative remplir la notice de candidature jointe à la présente note et la transmettre, dans les mêmes délais, pour avis à l'I.E.N.

---

## B - Commission départementale - entretien

---

Les candidatures sont soumises à l'avis d'une Commission départementale présidée par le D.A.S.E.N. ou son représentant. Elle comprend, en outre, un inspecteur-trice de l'Éducation nationale et un directeur-trice d'école.

Les entretiens se dérouleront en janvier 2021. Les candidat-es seront informés individuellement de la date et du lieu de l'entretien.

Une **préparation à l'entretien** sera organisée à destination des candidat-es. Elle se déroulera le **mercredi 16 décembre 2020 de 14H à 16H au collège Jean Jaurès 9 rue de la Justice Evreux.**

---

## C - Établissement de la liste d'aptitude

---

Le DASEN arrête la liste d'aptitude.

Le nombre d'inscrits sur cette liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total des emplois à pourvoir.

---

#### D - Nomination

---

Les candidat-es seront avisés individuellement de leur inscription ou non-inscription sur la liste d'aptitude.

La nomination en qualité de directeur-trice d'école ne peut intervenir que dans le cadre du mouvement annuel.

**Il appartient aux candidat-es de participer au mouvement.**

---

#### E - Formation

---

Les enseignant-es ayant obtenu une nomination en qualité de directeur-trice d'école seront convoqués individuellement aux sessions du stage de formation obligatoire, comportant une partie à distance :

- une session de 2 jours préalable à la prise de fonction aura lieu à Evreux entre le 24 et 29 juin 2021 ;
- la formation initiale se poursuivra sur l'année scolaire 2021/2022.

---

#### F - Présentation de la candidature

---

Elle se fera au moyen de l'imprimé dont le modèle est joint en annexe, il est également disponible sur le portail métier.

---

#### G - Calendrier des opérations

---

- **10 novembre 2020**      **date limite de réception** des notices de candidature à l'inspection de circonscription.

**Il vous appartient de vérifier auprès de votre I.E.N. que votre demande d'inscription sur la liste d'aptitude a bien été reçue.**

**AUCUNE NOTICE DE CANDIDATURE  
NE DOIT ÊTRE TRANSMISE DIRECTEMENT À LA DSDEN**

- **27 novembre 2020**      retour à la DSDEN, par les I.E.N., des notices revêtues de leur avis
- **Mars 2021**              communication individuelle des résultats

Signé : Laurent LE MERCIER

*Cette note de service abroge la note de service N° NS 2019-0033 du 04/10/2019.*

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR·TRICE D'ÉCOLE  
Rentrée scolaire 2021**

À RETOURNER À VOTRE INSPECTEUR·TRICE DE CIRCONSCRIPTION  
**DATE LIMITE DE RÉCEPTION : mardi 10 novembre 2020**

**JE SOUSSIGNÉ(E) :**

NOM : ..... NOM de JEUNE FILLE : .....

PRÉNOM : .....

DATE et LIEU DE NAISSANCE : .....

ÉCOLE : .....

CIRCONSCRIPTION : .....

ANCIENNETE DE SERVICES AU **01.09.21** : .....

**CANDIDATURE ANTÉRIEURE**

Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur :

OUI

NON

En quelle année : .....

Date du dernier entretien : .....

Demande mon inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur·trice d'école.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À ..... le .....

(signature)

**AVIS détaillé de l'inspecteur-trice de l'Éducation nationale de la circonscription**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

FAVORABLE

RÉSERVÉ

DÉFAVORABLE

*Date et signature :*

**AVIS - Proposition de la COMMISSION DEPARTEMENTALE**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

**DÉCISION du D.A.S.E.N.**

.....  
.....

Candidature retenue pour une inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur-trice

Candidature non retenue